

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 26 août 2025, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Madame Christelle MEGRET, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Sébastien MARCO, Rachel SAUREL, Georges ZANARDI, Françoise TRABUT, Yannick BOVICS, Nathalie HAILLEZ, Thomas SPIEGELBERGER, Andrée JAN, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Patrick MOLLARD, Martine KOHLY, Salvador VALERO, Véronique CHANCRIN

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Sidney REBBOAH pouvoir à Christelle MEGRET, Marie SADAUNE pouvoir à Rachel SAUREL, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Patrick BARRIER pouvoir à Patrick MOLLARD, Sophie BATTARD pouvoir à Martine KOHLY, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sébastien MARCO

Quatre sièges demeurent vacants

Délibération n° 60/2025 – Travaux d'aménagement square et secteur bas de la Place de la Résistance – Attribution du marché de travaux – Entreprise Espaces Verts du Dauphiné

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,
Vu le Code de la commande publique, notamment les articles R2123-1 et L 2123-1,
Considérant la nécessité de désigner un titulaire pour la réalisation des travaux d'aménagement Square et secteur bas de la Place de la Résistance,

Monsieur Thomas SPIEGELBERGER, Adjoint au Maire en chargé du cadre de vie, de l'urbanisme, de l'aménagement et des espaces naturels, expose à l'assemblée que dans le cadre du programme global de revitalisation du centre-bourg, la commune d'Allevard a engagé une réflexion approfondie visant à réaménager plusieurs espaces publics stratégiques.

Ce programme de revitalisation poursuit plusieurs objectifs majeurs :

- sécuriser et apaiser les circulations au sein du centre-bourg ;
- renforcer la place du végétal et de la biodiversité dans les espaces publics ;
- mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager de la commune ;
- améliorer le cadre de vie et le confort d'usage pour les habitants, les visiteurs et les usagers du centre
- requalifier le lien paysager et fonctionnel avec la rivière Bréda, notamment à travers une meilleure valorisation de la présence de l'eau dans l'espace public.

Le secteur de la Place de la Résistance est le point de départ de ce programme. Les travaux seront réalisés de manière progressive, en plusieurs phases opérationnelles successives, afin de garantir une bonne gestion de chantier et de limiter les perturbations sur la vie locale.

La première phase de travaux, dont le démarrage est prévu pour fin septembre, portera sur :

- l'aménagement du square (déplacement u monument Pierre Rambaud et reprise du mur aval, création de deux lignes de gradins en en amont à la place du muret existant, végétalisation de l'espace central, aménagement d'un petit espace ludique pour les plus petits, installation d'une fontaine à boire).
- la requalification du secteur bas de la Place de la Résistance (plantations, désimperméabilisations, récupération et pose de pierre de Luzerne, sécurisation et valorisation de l'entrée de l'aire piétonne, traitement du cœur de la place et des circulation en béton décoratifs, aménagement d'un espace fraîcheur, maintien de l'espace de stationnement pour convoyeurs de fonds, incrustation au sol d'une trame acier suivant le contour de l'ancienne église, installation de mobiliers complémentaires et récupération de l'existant, mise en conformité des réseaux).

Ce projet inscrit dans les orientations stratégiques de la commune en matière de développement urbain durable, de valorisation paysagère et de qualité de vie et a fait l'objet d'une présentation en réunion publique le mardi 17 juin 2025, au cours de laquelle les grandes orientations d'aménagement de la Place de la Résistance ont été exposées à la population, permettant un échange constructif entre les élus, les services techniques et les habitants.

Conformément à la réglementation et en vertu du code des marchés publics, une consultation visant les entreprises qualifiées a été publiée le 26 mai 2025 sur le profil acheteur de la commune avec un retour leurs offres pour le lundi 07 juillet 2025 à 12 heures au plus tard.

La commission d'appel d'offres convoquée le 10 juillet 2025, réunie le jeudi 17 juillet 2025 a procédé à l'analyse des trois offres remises en présence du maître d'œuvre, Square Paysage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Madame le Maire, Christelle MEGRET, à signer le marché de travaux pour la réalisation des travaux d'aménagement Square et secteur bas de la Place de la Résistance avec la SAS Espaces Verts du Dauphiné dont le siège est situé à – 1 rue Georges Perec – 38400 SAINT MARTIN D'HERES.

Le marché fait l'objet d'un groupement d'opérateurs économiques (SAS Espaces Verts du Dauphiné – Les Petits Brus, Monsieur DURAND Philippe et l'entreprise SMED TP). Les membres du groupement ayant désigné la SAS Espaces Verts du Dauphiné, mandataire du marché.

Le montant total du marché s'élevant à 452 699.55 € HT soit 543 239.45 € TTC (tranche ferme avec options) et faisant l'objet d'un groupement d'opérateurs économique, les prestations sont réparties comme suit :

Désignation des membres du groupement conjoint	Nature de la prestation	Montant H.T. de la prestation
ESPACES VERTS DU DAUPHINE	Travaux préparatoires de démolition et terrassement de bordures et revêtements. Travaux de plantations et de mobilier	TF : 294 339.30 € Options : 26 023.95 €
LES PETITS BRUS – DURAND Philippe	Accompagnement technique à la réalisation des dallages en pierre et réalisation des dallages en pierre maçonnées	34 083.40 €
SMED TP	Travaux de démolition, terrassement et réseaux	98 252.90 €

- **AUTORISE** Madame le Maire, à signer tous actes, documents ou marchés nécessaires à la mise en œuvre de cette opération, à procéder aux consultations requises, à déposer les demandes d'autorisations administratives, et à solliciter toute subvention ou financement auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département, etc.).

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget communal aux chapitres concernés.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Andrée JAN



Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MEGRET

